

Bonjour Madame Marlière

Voici les éléments que j'ai pu récolter concernant le dossier CSA-Règlement accessibilité media télévisuels.

Contacts avec le CSA :

- J'ai eu un contact avec la secrétaire de M. Ibourki (02 349 58 80)
- La personne qui suivait le dossier a terminé son contrat. C'est M. Samy Carrere qui a repris ce dossier ([samy.carrere@csa.be](mailto:samy.carrere@csa.be) – 02 349 58 70)
- M. Carrere m'a transmis les liens suivant :
  - <http://csa.be/breves/1269> : informations sur le vote
  - [http://www.csa.be/system/documents\\_files/2871/original/Reglement\\_accessibilite\\_Final\\_VWEB.pdf?1532505867](http://www.csa.be/system/documents_files/2871/original/Reglement_accessibilite_Final_VWEB.pdf?1532505867) : document final tel qu'adopté par le Conseil d'avis
- Je joins les pdf de ces deux documents

Contacts avec le service juridique de la RTBF :

- Monsieur De Coster ([spdc@rtbf.be](mailto:spdc@rtbf.be), 02 737 26 81)
- Il n'a pas souhaité transmettre à des tiers des éléments concernant une négociation en cours
- Il suggère de prendre contact avec Madame Virginie Vandeputte, cheffe de Cabinet adjointe « audiovisuel » chez M. Marcourt (02 801 74 11 – n° général)

Véronique me dit que vous souhaitez prendre rdv avec le Cabinet Marcourt à votre retour. Il me semble que le plus simple est que vous le fassiez par vous-même ou par le secrétariat ASPH.

Profitez bien de vos congés

Olivier

0470 13 14 36